



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FORMATION INDIVIDUELLE POUR
L'AGENT ANNE-SOPHIE BERNACCHIA**

**DÉCISION N° DM-20-319
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN,

CONSIDÉRANT que l'organisme DALLOZ FORMATION, représenté par M. Sébastien CHASLES, Directeur, dont le siège social est situé 45, rue Liancourt – 75014 PARIS, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes la formation de l'agent Anne-Sophie BERNACCHIA intitulée « Administration et fonctionnement juridique d'une association » les 15 et 16 septembre 2020, pour une dépense de 1674€ TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention simplifiée avec l'organisme DALLOZ FORMATION, pour la formation d'un agent de la ville, Anne-Sophie BERNACCHIA, les 15 et 16 septembre 2020, pour une dépense de 1674€ TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201209-Imc1H7524H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020 Date de Publication : 09/12/2020
